

ARCHIVES



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 92 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 64 99 28). Télex 32323.

Communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 89/14

Le 31 juillet 1989

Certaines terres à phosphates à Nauru
(Nauru c. Australie)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans l'affaire de Certaines terres à phosphates à Nauru (Nauru c. Australie), portée devant la Cour par le Gouvernement de Nauru, le 19 mai 1989, la Cour a, par ordonnance du 18 juillet 1989, fixé comme suit les dates d'expiration des délais pour le dépôt des pièces de la procédure écrite :

- pour le mémoire de la République de Nauru, le 20 avril 1990;
- pour le contre-mémoire du Commonwealth d'Australie, le 21 janvier 1991.

La suite de la procédure est réservée.